



Synthèse de la **Stratégie** du **SAGE** du Lignon du Velay

Juin 2015 - Synthèse validée par la CLE du 27 mai 2015

Projet financé par :



Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européens de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne



Etablissement public du ministère
chargé du développement durable



Collectivités locales :



Les étapes du SAGE

Étapes officielles

2012

État des lieux validé
par la CLE le 27 avril 2012

Objectifs

Dresser une photographie exhaustive des composantes environnementales et socio-économiques du bassin du Lignon du Velay

2013

Diagnostic validé par la
CLE le 22 mai 2013

Mettre en évidence les atouts et les faiblesses du territoire. Valider avec les acteurs les enjeux du SAGE



Pour en savoir plus, télécharger la synthèse du diagnostic et la contribution des acteurs locaux.

2013

Scénario tendanciel validé par la CLE le 30 sept. 2013

Mesurer les évolutions du territoire à l'horizon 2020 SANS SAGE. Définir la plus-value apportée par le SAGE



2014

Scénarios contrastés

Construction de scénarios contrastés avec les acteurs locaux (commissions de janvier et février 2014) en réponse aux enjeux identifiés, en prenant en compte la dimension socio-politique du territoire (besoins/réalités, ambitions, contraintes)



2015

Stratégie

Choix de la stratégie du SAGE sur la base d'une évaluation détaillée des scénarios contrastés et du positionnement des acteurs (février 2015)

Rédaction des documents finaux du SAGE : PAGD (plan d'Aménagement et de Gestion Durable), règlement...

Déclinaison opérationnelle de la stratégie : dispositions d'actions, de gestion, règles... et atlas cartographique

Approbation du SAGE

Enquête publique puis approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Mise en oeuvre du SAGE

Mise en oeuvre sur le bassin de la politique définie dans le SAGE

1

L'élaboration concertée de la *stratégie du SAGE*

Ce document présente les étapes d'élaboration de la stratégie du SAGE qui constitue une véritable "feuille de route" pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lignon.

■ La stratégie du SAGE est basée, dans un premier temps, sur l'élaboration de **scénarios contrastés**. L'analyse comparative des scénarios contrastés a fourni des arguments techniques, financiers et opérationnels pour élaborer la stratégie.

■ Ces scénarios ont été soumis aux acteurs locaux lors de **2 sessions de concertation** :

- une session les **5 et 6 février 2015** à Yssingeaux où les acteurs locaux (élus, agriculteurs, sylviculteurs, représentants des industriels, associations de pêche et protection de la nature, EDF, petits producteurs hydrauliques, ville de Saint-Etienne... et les acteurs techniques et partenaires institutionnels) ont pu prendre connaissance des différents scénarios, de leur plus value environnementale et des coûts humains et financiers associés ;

- une autre session les **26 et 27 février 2015** à Saint-Maurice-de-Lignon où plus de 100 personnes ont été invitées à se positionner sur les différents scénarios afin de définir LA stratégie du SAGE.

■ Ce document synthétise :

- l'évaluation et l'analyse comparative des scénarios contrastés,
- les résultats de la concertation,
- la **stratégie collective du SAGE** qui en ressort et qui a été officiellement validée par la CLE le 27 mai 2015.



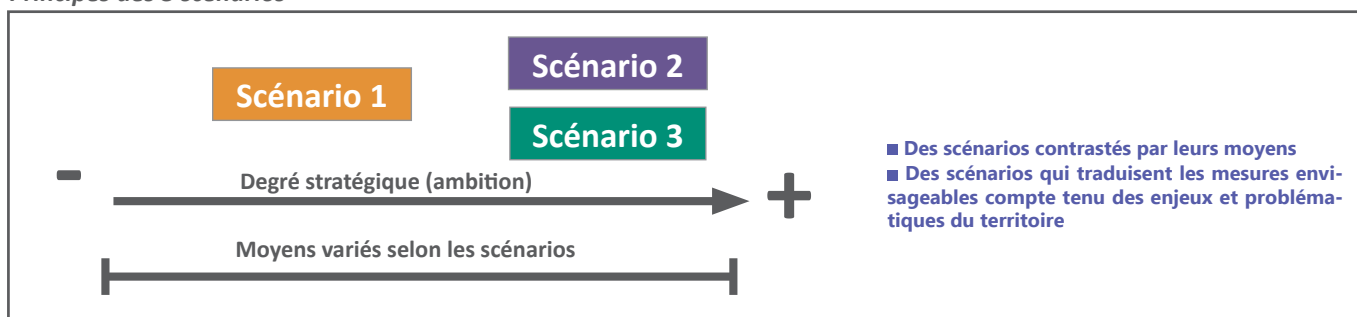
2

Les 3 scénarios proposés

Le **SOCLE** des différents scénarios

Le socle des différents scénarios doit *a minima* être constitué de l'ensemble des actions nécessaires en application du cadre légal et réglementaire et du SDAGE Loire-Bretagne (atteintes des objectifs fixés, mise en oeuvre des dispositions ciblant spécifiquement les SAGE, avec un niveau d'engagement adapté aux enjeux du territoire). Les actions du socle sont les suivantes :

THÉMATIQUES	Obligations liées au cadre légal et réglementaire	Obligations liées au SDAGE Loire-Bretagne
RESSOURCE QUANTITATIVE en EAU	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer les réseaux d'eau potable : études patrimoniales des réseaux, diminuer les pertes/améliorer les rendements 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant
QUALITÉ des EAUX	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le Contrat Territorial du Haut-Lignon pour assurer la qualité des eaux utilisées pour l'AEP (captage Grenelle) ■ Réaliser des profils de baignade ■ Finaliser/actualiser les schémas d'assainissement/diagnostic des réseaux eaux usées ■ Améliorer les réseaux eaux usées et les stations d'épuration pour répondre aux obligations réglementaires ■ Finaliser le diagnostic des ANC et la réhabilitation des dispositifs à risques ■ Engager les collectivités vers le "Zéro pesticide" 	
ZONES HUMIDES et TÊTES de bassin versant		<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme
FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les débits biologiques fixés par l'article L.214-18 du Code de l'environnement ■ Associer la Commission Locale de l'Eau (CLE) conformément au cadre réglementaire (consultation / avis) ■ Réaliser des inventaires et caractériser les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique ■ Intervenir sur les ouvrages situés sur des cours d'eau classés en liste 2 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Atteindre les objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne, non détérioration de l'état des masses d'eau



Scénario 1 :

Un SAGE qui vise à favoriser / accompagner l'application la réglementation en vigueur

Logique d'intervention de ce scénario 1 :	Adéquation de ce scénario avec les attentes des acteurs locaux exprimés en commissions de janvier et février 2014
<p>En complément des mesures du "socle", ce scénario n°1 vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ mettre en place une gouvernance à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en oeuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes ; ■ sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs et valoriser les bonnes pratiques ; ■ améliorer les connaissances sur quelques thématiques prioritaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Constat d'une réglementation déjà complète et suffisante pour atteindre les objectifs de bon état (qualité, quantité, fonctionnement éco-morphologique, protection/gestion du patrimoine naturel). Pour les acteurs, il convient de faire appliquer cette réglementation existante. ■ Volonté des acteurs de privilégier la concertation à la création de réglementations supplémentaires ("Le SAGE doit être plus formateur - informateur que censeur"). ■ Souhait des acteurs de mieux informer/ valoriser les actions conduites et de jouer un rôle de relai d'information, conseils auprès des collectivités (porter à connaissance le SAGE et en favoriser son application locale). ■ Volonté de déléguer aux communes, communautés de communes, les acquisitions de connaissances complémentaires nécessaires à une bonne application du cadre légal et réglementaire (inventaires des zones humides...).
<p>Plus-value de ce scénario 1 :</p>	<p>+ (modérée)</p>
<p>La plus-value du SAGE sera sans doute modérée si seule l'animation et la sensibilisation sont retenues.</p>	
<p>Contraintes de mise en oeuvre :</p>	<p>- (faible)</p>
<p>Globalement faibles : Le SAGE s'appuie principalement sur l'organisation existante et la mobilisation des moyens humains en place pour assurer l'information/la sensibilisation et ainsi faciliter l'application de la réglementation en vigueur. Il ne crée pas de contrainte supplémentaire (pas de portée réglementaire).</p>	
<p>Moyens humains nécessaires</p>	
<p>Structure porteuse du SAGE : 1,4 Équivalents Temps Plein Chambre d'Agriculture : 0,3 Équivalent Temps Plein Collectivités (gestion des cours d'eau, animation Contrat territorial) : 0 Phyt'Eauvergne : 0,1 Équivalent Temps Plein</p>	

Scénario 2 :

Un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état et de satisfaction des usages

Logique d'intervention de ce scénario 2 :

En complément des mesures du "socle", ce scénario n°2 vise à :

- mettre en place une **gouvernance RENFORCÉE** à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en oeuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes (notamment association de la CLE en amont des projets et dans le cadre des études et programmes conduits sur le bassin versant) ;
- **sensibiliser et informer** l'ensemble des acteurs et **valoriser les bonnes pratiques** ;
- **améliorer les connaissances, protéger et restaurer les zones humides** ;
- **protéger et restaurer les cours d'eau** : association de la CLE en amont des projets, connaissances et protection des espèces patrimoniales, poursuite/renforcement des programmes de restauration (lit, berge, continuité écologique ...) ;
- améliorer les **connaissances sur les espèces invasives** et programmes d'intervention sur les espèces végétales invasives.

Adéquation de ce scénario avec les attentes des acteurs locaux exprimés en commissions de janvier et février 2014

- Les acteurs ont souvent fait le **lien entre préservation /restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques** et atteintes des objectifs en insistant notamment sur la dynamique naturelle des cours d'eau et les petites zones humides de têtes de bassin versant à rôle hydrologique.

Ce positionnement justifie donc de proposer un scénario "milieu" qui concentre les interventions (au-delà du cadre réglementaire) sur la restauration et la protection des milieux aquatiques pour leurs intérêts fonctionnels notamment.

Plus-value de ce scénario 2 :

+++ (forte sur les milieux)

Par sa portée opérationnelle mais surtout réglementaire, ce scénario sera bénéfique pour la protection et la gestion des milieux naturels. Son efficacité repose toutefois sur la bonne application du cadre légal et réglementaire, notamment en matière de rejets et de prélèvements, car ce scénario est peu "ambitieux" sur les usages.

Contraintes de mise en oeuvre :

++ (plus fortes)

Ce scénario nécessite des moyens supplémentaires :

- pour engager les études et inventaires nécessaires à une bonne connaissance des milieux (moyens financiers à mobiliser) ;
- pour diffuser l'information et favoriser son appropriation (moyens techniques et humains).

Il demande également l'engagement de moyens nécessaires à la protection et à la gestion des milieux naturels (solllicitation des usagers, des collectivités compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et des partenaires sur les actions de protection/restauration des milieux aquatiques). Il peut être perçu comme contraignant au regard des prescriptions qu'il impose notamment en matière de prise en compte des zones humides, des ripisylves...

Moyens humains nécessaires

Structure porteuse du SAGE : 2,2 Équivalents Temps Plein

Chambre d'Agriculture : 0,3 Équivalent Temps Plein

Collectivités (gestion des cours d'eau, animation Contrat territorial) : sur le Lignon : 2 Équivalents Temps Plein (1 chargé de mission et 1 technicien de rivière) ; sur la Dunière : 1,5 Équivalents Temps Plein (0,5 chargé de mission et 1 technicien de rivière)

Phyt'Eauvergne : 0,1 Équivalent Temps Plein

Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques / Opérateur Natura 2000 : 0,3 Équivalent Temps Plein

Scénario 3 :

Un SAGE, plus ambitieux en termes de résultats, qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'atteindre un état des milieux en adéquation avec le positionnement en tête de bassin versant

Logique d'intervention de ce scénario 3 :

Adéquation de ce scénario avec les attentes des acteurs locaux exprimés en commissions de janvier et février 2014

En complément des mesures du "socle", ce scénario n°3 vise à :

- mettre en place une **gouvernance RENFORCÉE** à l'échelle du bassin versant pour assurer la mise en oeuvre du SAGE et la cohérence des actions et programmes (notamment association de la CLE en amont des projets et dans le cadre des études et programmes conduits sur le bassin versant) ;
- **sensibiliser et informer** l'ensemble des acteurs et valoriser les bonnes pratiques ;
- **assurer la gestion quantitative des ressources** avec :
 - l'encadrement des usages, et notamment des prélèvements sur la ressource, sur la base des conclusions de l'étude "adéquation ressources / besoins" ;
 - la sécurisation des usagers : planification, protection des captages AEP...
 - la réduction des besoins avec des audits des principaux consommateurs.
- **Assurer la gestion qualitative des ressources** avec :
 - la planification des travaux à engager pour réduire l'impact des rejets (réseaux et stations d'épuration notamment, assainissement collectif) ;
 - l'encadrement des rejets (domestiques, industriels, CET de Villemarché) ;
 - l'amélioration des bâtiments d'élevage et la gestion des effluents d'élevage ;
 - l'amélioration des connaissances et suivis sur les substances dangereuses.

- Le **cadre légal et réglementaire en matière de protection/prise en considération des milieux aquatiques** (zones humides, cours d'eau en particulier) est **suffisant**, sous réserve qu'il soit connu de tous et bien appliqué.
- **Besoin d'un appui à la bonne application de ce cadre réglementaire** (mesures d'animation, de sensibilisation et de communication).
- **La seule application du cadre légal et réglementaire ne pourra suffire** pour réduire suffisamment les pressions et atteindre (ou localement maintenir) un état des milieux aquatiques compatible avec la situation de tête de bassin versant et la présence d'espèces patrimoniales.
- Le scénario 3 vise à **renforcer la gouvernance de la CLE** dans la planification/l'organisation des programmes d'actions destinés à réduire les pressions.

Plus-value de ce scénario 3 :

+++ (forte sur les usages)

Par sa portée opérationnelle mais surtout réglementaire, ce scénario permettra d'encadrer les rejets et prélèvements. Il conforte la gouvernance de la CLE qui contribue à planifier les actions nécessaires pour réduire les pressions (sur la base notamment d'un diagnostic complet). A l'inverse du scénario 2, son ambition est plus faible en matière de protection/gestion des milieux naturels (au mieux poursuite de l'existant). L'efficacité du scénario sera donc tributaire de la bonne application du cadre légal et réglementaire, notamment en matière de protection des cours d'eau, des zones humides.

Contraintes de mise en oeuvre :

++ (plus fortes)

Ce scénario nécessite des moyens supplémentaires :

- pour engager les études nécessaires à une bonne planification des actions à conduire (moyens humains et financiers)
- pour diffuser l'information et favoriser son appropriation (moyens techniques et humains).

Il demande également la mobilisation de moyens nécessaires à l'engagement des travaux destinés à réduire les pollutions ponctuelles et diffuses, et à limiter les prélèvements (solicitation des usagers, des collectivités et des partenaires financiers). Il sollicite donc particulièrement les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement et les partenaires financiers sur ce point. Il peut être perçu comme contraignant au regard des prescriptions qu'il impose notamment en matière de rejet et de prélèvement.

Moyens humains nécessaires

Structure porteuse du SAGE : 1,7 Équivalents Temps Plein

Chambre d'Agriculture : 1,3 Équivalents Temps Plein

Collectivités (gestion des cours d'eau, animation Contrat territorial) : sur le Lignon : 2 Équivalents Temps Plein (1 chargé de mission et 1 technicien de rivière)

Phyt'Eauvergne : 0,1 Équivalent Temps Plein

Département : 0,3 Équivalent Temps Plein

QUESTIONS réponses

préparatoires à la stratégie

L'ensemble des questions ci-dessous ont été formulées par les acteurs locaux lors de la première session de concertation les 5 et 6 février 2015.



Qui décide de la stratégie du SAGE ?

► L'ensemble des acteurs du SAGE sont consultés pour se positionner sur la stratégie : **élus** des communes du bassin versant, des communautés de communes, des syndicats d'eau..., les **usagers des cours d'eau** (agriculteurs, sylviculteurs, EDF, producteurs autonomes d'électricité, industriels, associations locales de protection de l'environnement (fédérations de pêches, associations d'éducation à l'environnement...), pisciculteurs, acteurs du tourisme) et les **partenaires techniques et financiers** (techniciens des syndicats d'eau, techniciens du SICALA, Services de l'État, Agence de l'Eau, Région, Département 43, DDT...).

► La stratégie exprimée est validée officiellement par la CLE.



Tout le monde est-il légitime pour se prononcer sur la stratégie du SAGE ?

► Oui toutes les personnes invitées sont légitimes pour donner leur avis sur la stratégie du SAGE. Les participants sont représentatifs des 3 collèges de la CLE (collège des élus, collèges des usagers, collège des administrations).

► La décision n'incombe pas qu'aux experts dans le domaine. Tous les participants, qu'ils soient spécialistes ou non de la gestion des milieux aquatiques, sont invités à se positionner au titre de leur connaissance/implication sur le territoire.

► Ce qui est demandé, c'est un avis mais pas un engagement. L'engagement officiel pris sera celui de la CLE qui votera la stratégie du SAGE.

► La position des élus au titre de leur mandat électif donné par les citoyens doit être représentative de l'intérêt général des habitants du territoire. Leur présence et positionnement sont essentiels.

► Les habitants seront ultérieurement consultés puisque le SAGE n'est définitivement validé par la CLE qu'après enquête publique.



Combien va coûter le SAGE ? Qui va payer ?

► Le SAGE est chiffré sur 6 ans.

► Le montant des actions à réaliser sans le SAGE (c'est-à-dire uniquement le socle) est estimé à environ 19 millions d'euros. Les scénarios proposés se situent entre 1.5 et 6 millions d'euros.

► La réalisation des actions constituerait une dépense par habitant et par an de 65 à 70 € (avec subvention).

► Les actions du SAGE pourront être portées par des maîtres d'ouvrage publics (collectivités) ou des privés qui pourront potentiellement être aidés financièrement par l'Europe, l'Agence de l'Eau, la Région, le Département...

Cf coûts en fin de document



Quelle est la portée juridique du SAGE ?

Quelles sont les sanctions en cas de non réalisation ?

► Le SAGE ne peut pas interdire globalement et de façon absolue. Il peut localement encadrer des usages et fixer des règles de gestion de la ressource en eau sur des zones définies du bassin versant et référencées dans une cartographie spécifique annexée au règlement du SAGE.

► Le SAGE comprend un programme d'actions, des dispositions de gestion (incitation aux bonnes pratiques), des dispositions visant une mise en compatibilité des documents d'urbanisme, des IOTAs et fixe des règles. La non réalisation d'actions inscrites dans le SAGE n'entraîne pas de sanction. Seul le non respect des règles est passible d'une amende.

► Le SAGE n'est pas un outil de pression pour imposer aux communes ou à tout usager de réaliser des actions d'assainissement ou de mise aux normes par exemple. Il peut constituer un outil d'animation et de planification pour favoriser/faciliter la réalisation des travaux les plus bénéfiques pour la ressource et les milieux

► Le SAGE peut aller au-delà de la réglementation sur certains points précisés dans le Code de l'environnement mais pas en-deçà.

► Les scénarios proposés tiennent compte de la réglementation existante mais également de son insuffisance / inadaptation locale. Le SAGE peut parfois la compléter à bon escient.



Même si la stratégie est définie aujourd'hui, cela fige-t-il le SAGE ?

Peut-on faire un SAGE "progressif" ?

► Il est tout à fait possible d'avancer progressivement en définissant, dans un premier temps un SAGE s'appuyant sur de l'animation/de la réflexion/de l'acquisition de données, pour, dans un second temps, définir un SAGE à portée juridique forte sur certains enjeux.

Un bilan à mi-parcours du SAGE sera réalisé et permettra aux acteurs locaux de s'entendre pour "*aller plus loin*" dans la gestion des milieux aquatiques.

► Une "volonté d'aller loin" dans le SAGE ne signifie pas forcément plus de travaux et des coûts plus importants et/ou des contraintes supplémentaires. Elle peut se traduire par une volonté de s'engager davantage dans l'animation et la gouvernance sur les milieux aquatiques du territoire.



Comment rendre utiles les études existantes et futures proposées dans le SAGE ?

► Les études à réaliser dans le SAGE ont une visée opérationnelle : il s'agit de mieux connaître pour ensuite agir efficacement.

► La connaissance acquise jusqu'à aujourd'hui a été utilisée pour identifier les actions à engager, proposer/hierarchiser les mesures et construire les scénarios contrastés.

► Cette connaissance sera également utile pour aider la CLE à donner des avis étayés.

► Les connaissances peuvent :
- soit être acquises par des études externalisées ;
- soit être valorisées à travers l'animation et la concertation des acteurs.



Le manque de lisibilité pour demain n'est-il pas un frein à définir aujourd'hui la stratégie ?

► Les étapes précédentes (le scénario tendanciel notamment) ont montré les conséquences d'une non intervention sur les milieux aquatiques. La plus-value du SAGE est donc reconnue.

► La variabilité des aides financières peut être considérée par les acteurs locaux comme un frein à s'engager sur les 6 prochaines années.

► Le SAGE est porteur d'une lisibilité sur l'avenir de la gestion locale de l'eau. Il doit éclairer les choix à venir, à la fois pour les gestionnaires mais aussi pour les financeurs de la politique de l'eau.

4

Synthèse du **positionnement des acteurs** sur la stratégie du SAGE

► **Participants à la session de concertation sur la stratégie du SAGE**

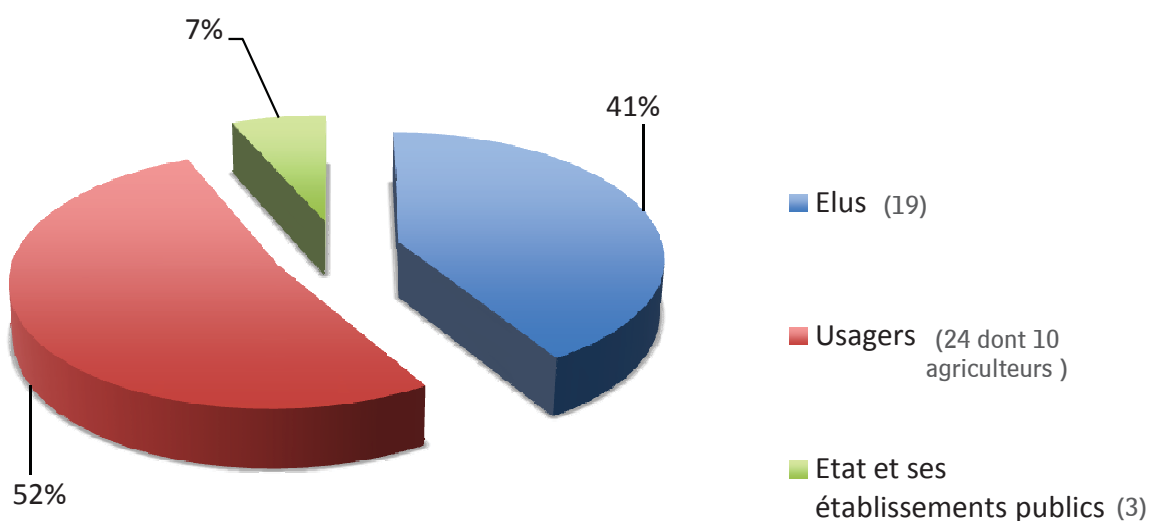
■ Une 100^{aine} d'acteurs du bassin a été conviée aux commissions avec parmi elles :

- des **élus** des communes, communautés de communes, syndicats d'eau...
- des **usagers** : agriculteurs, sylviculteurs, représentants des industriels, associations de pêche et protection de la nature, EDF, petits producteurs hydrauliques, ville de Saint-Etienne...
- les **acteurs techniques et partenaires institutionnels** : techniciens des syndicats des eaux, techniciens du SICALA, services de l'État, Agence de l'Eau, Région Auvergne, Département 43...

■ **46 personnes se sont positionnées** soit en participation directe soit en renvoyant par courrier leur positionnement. Une réunion spécifique avec le monde agricole a également eu lieu le 25 février 2015 au SICALA pour obtenir un positionnement commun des agriculteurs.

Catégorie d'acteurs ayant participé à la concertation sur la stratégie

(26 et 27 février 2015)



Participants à la commission du 26 et 27 février 2015

Élus

Bernard GALLOT	Maire d'Yssingeaux – CCS-Président CLE
Gilles LAURENSEN	Président SYMPAE
Mireille FAURE	Maire d'Araules
Alain VALLA	Mairie des Vastres
Jean-Pierre BARTHELEMY	Elu d'Yssingeaux, représentant du SIPEP
Robert CLEMENCON	Mairie de Saint-Maurice de Lignon
Pierre MOREL	Mairie de Saint-Maurice de Lignon
Jean-Michel POINAS	Maire de Saint-Romain-Lachalm
Robert OUDIN	Maire de Dunières - Vice-président de la CLE
Franck GIRE	Mairie de Lapte
Bernard COTTE	Maire du Mazet-Saint-Voy
Philippe ROBERT	Mairie de Lapte
Louis SIMMONET	Maire des Villettes
Jean-Paul LYONNET	Maire de Monistrol – CDC Marches du Velay
Paulette SABOT	Mairie de Grazac
Bernard SOUVIGNET	Maire de Raucoules – CDC Pays Montfaucon
Pierre POMMAREL	Conseiller régional d'Auvergne

Usagers

Lucie GALLAND	SOS Loire Vivante
Bertrand BONNARD	Ville de Saint-Etienne
Jean-Pierre LEBRE	Représentant des producteurs petite hydraulique
Audrey PEYRET	CCI 43
Stéphane CRAPSKY	Ville de Saint-Etienne
Audrey PONS	EDF
René GAILLARD	AAPPMA Tence
Stéphane NICOLAS	Fédération de pêche 43
Lucien GIRAUDON	Président AAPPMA des Amis des 2 Eaux
Hervé FAYET	Agriculteur Bio, Yssingeaux
Jean-Julien DEYGAS	Agriculteur à Tence, élu à la Chambre d'agriculture
Mireille GARDES	Chambre d'agriculture 43
Jean-Luc PARREL	CRPF (Centre Régional de la Propriété Foncière)
Frédéric FIGARI	Véolia Eau - fermier pour SIPEP et Chambon
Eric CHEVALIER	Syndicat des Eaux Loire-Lignon (directeur)

État et établissements publics

Jean-Marc REVEILLIEZ	DDT 43
Sophie AVY	ARS Auvergne
Véronique PEYCHES	ARS Auvergne

5 personnes n'ayant pas pu assister à cette concertation ont transmis par écrit la grille de positionnement (la DREAL Auvergne, le Département 43 qui a fait une réponse collective, le Maire de la commune de Fay-sur-Lignon et celui du Mas-de-Tence, le Président de l'AAPPMA Dunières-Riotord). Les agriculteurs réunis le 25 février 2015 ont également formulé un positionnement commun.

Parmi les participants, 23 sont membres de la CLE du SAGE.




► Méthodes de positionnement pour définir la stratégie

Les participants réunis en sous-groupe ont dans un premier temps exprimé oralement leur avis sur les scénarios proposés. Ils se sont ensuite positionnés individuellement en choisissant un scénario pour chaque objectif opérationnel. Il leur était possible de compléter le scénario retenu par une mesure d'un autre scénario, ou à l'inverse, de supprimer une mesure dans le scénario privilégié.

Exemple factice pour remplir les grilles de positionnement

Objectif opérationnel	Liberté mesure	Scénario 1 Un SAGE qui vise à développer/compléter l'application du règlementation en vigueur		Scénario 2 Un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des infrastructures pour garantir la sécurité et la santé et de satisfaction des usages		Scénario 3 Un SAGE plus ambitieux en termes de résultats, qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'obtenir un état des rivières en bon état et le positionnement en B2 de bassin versant	
		Contenu de la mesure	Votre CHOIX	Contenu de la mesure	Votre CHOIX	Contenu de la mesure	Votre CHOIX
SA-1 Favoriser les positionnements à prioriser la ressource et les milieux	Realiser une étude "obligatoire" (ressource / bassin) sur l'ensemble du bassin versant	Etude en cours		Etude en cours		Etude en cours	
	Améliorer le réseau de suivi quantitatif			Installer de repères visuels		Installer de repères visuels	
	Elaborer un plan de gestion de la ressource dans le cadre du SAGE			"Ordonner" les usages / recommandations relatives à l'exploitation des ressources en eau (sans perdre réglementation)	1	Ordonner les usages / recommandations relatives à l'exploitation des ressources en eau (sans perdre réglementation)	2
SA-2 Sécuriser l'alimentation en eau potable	Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (B-202 / enjeu communication)			Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (B-202 / enjeu communication)		Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (B-202 / enjeu communication)	
	Realiser l'entité cadre s'échelle pour l'adapter aux spécificités de bassin versant			Realiser l'entité cadre s'échelle pour l'adapter aux spécificités de bassin versant		Realiser l'entité cadre s'échelle pour l'adapter aux spécificités de bassin versant	
	Realiser les interventions pour sécuriser l'ASP			Realiser les interventions pour sécuriser l'ASP	1	Realiser les interventions pour sécuriser l'ASP	2
Commentaires personnels : <i>Id le choix s'oriento vers le scénario 2 pour les objectifs opérationnels 1A 1 et 1A2 mais avec une volonté de réaliser des ouvrages de stockage (scénario 2) et en choisissant de ne pas installer de repères visuels (barrés)</i>							



S.A.G.E.
Lignon du Velay

Grilles de POSITIONNEMENT INDIVIDUEL

sur la STRATÉGIE

du SAGE du LIGNON du Velay

Avant de vous positionnez sur les tableaux pages suivantes, merci de renseigner :

Nom et prénom :

Organisme / Fonction :

Adresse mail@.....

Le traitement des positionnements se fera de manière anonyme mais il est important d'analyser les choix retenus en tenant compte des catégories d'acteurs et de leurs usages.

► Méthodes d'exploitation des résultats

Les positionnements d'acteurs ont été analysés de manière **QUANTITATIVE** et **QUALITATIVE**.

Méthode quantitative :

- Comptabilisation de toutes les grilles remises et de la priorité (n°1) donnée aux scénarios.
- Intégration des modifications apportées par les acteurs (action ajoutée d'un autre scénario ou action rayée du scénario retenu).

L'ensemble des données quantitatives analysées sont disponibles dans le rapport technique "Évaluation des scénarios contrastés & stratégie du SAGE du Lignon du Velay" réalisé par le bureau d'études CESAME en juin 2015.

Méthode qualitative :

- Prise en compte de avis exprimés par les acteurs locaux dans les phases précédentes de concertation (commissions sur les scénarios contrastés en février 2014).
- Analyse sociologique des échanges et des interrogations ayant eu lieu lors de la concertation sur la stratégie (26 et 27 février 2015) *par Autrement Dit.*

QUELLE EST LA STRATÉGIE QUI ÉMERGE ?

1- Les fondements de la stratégie du SAGE du Lignon

Synthèse des échanges avec les acteurs locaux

► La stratégie du SAGE intègre les enjeux environnementaux d'un "territoire qui doit vivre économiquement".

► Elle tient compte des particularités économiques de ce bassin et notamment des contraintes financières des collectivités qui ont des budgets limités.

► La dimension juridique du SAGE n'est pas considérée comme prioritaire, la réglementation existante sur les cours d'eau étant estimée suffisante. Les acteurs soulignent que, dans 6 ans, au moment du bilan, il sera toujours possible d'évaluer les effets de cette réglementation et de réajuster la portée juridique en instaurant dans le SAGE du Lignon des règles locales plus fortes sur certains sujets. Les acteurs se disent "inquiets" par une réglementation supplémentaire. Ils préfèrent bâtir un SAGE de "bon sens" et pragmatique qui doit permettre de se fixer un cadre de travail pour avancer dans le temps car par expérience, sans objectif programmé, les interventions sont souvent différées puis non réalisées.



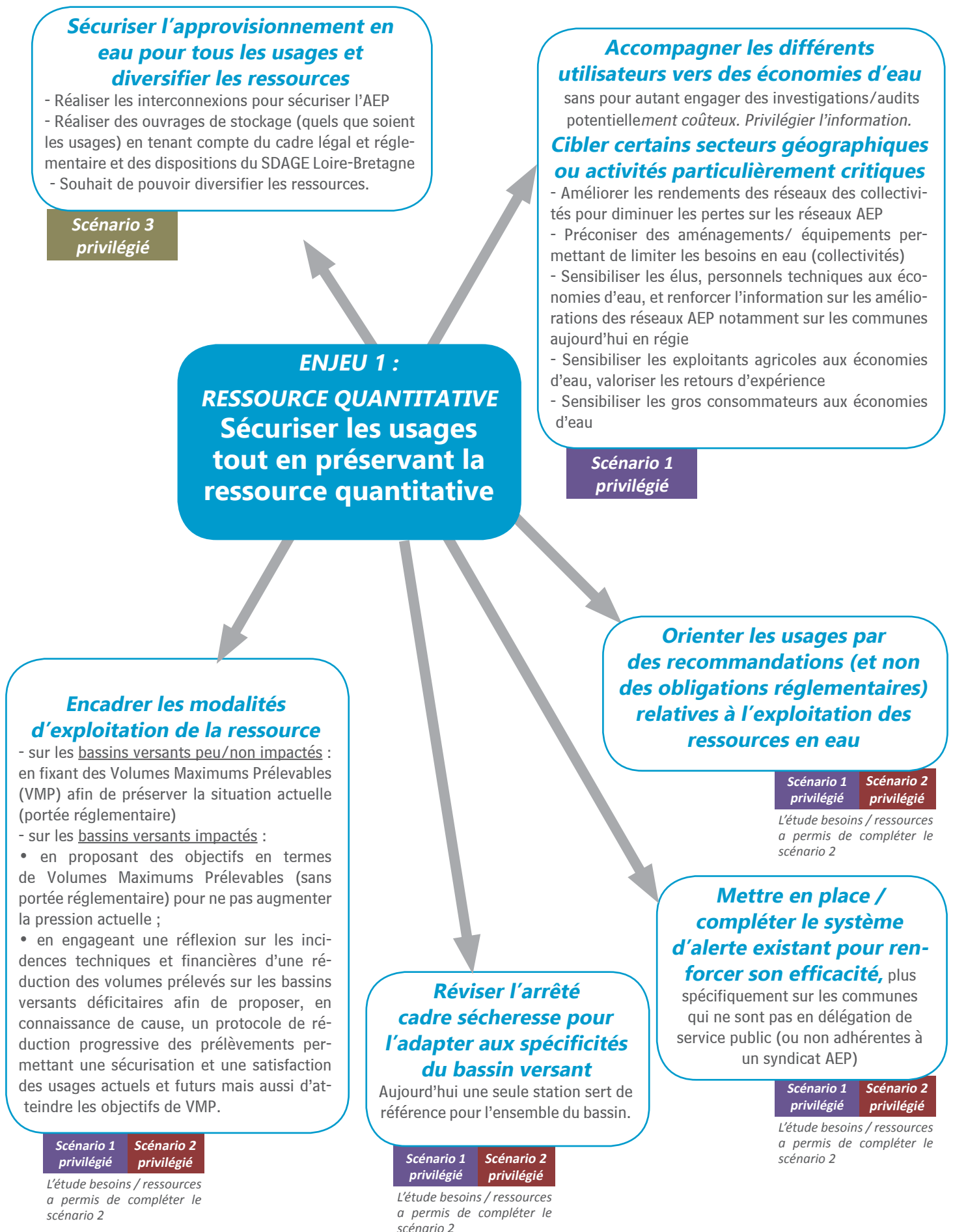
► Cependant de nombreux acteurs pensent qu'il serait intéressant de ne "pas se priver de la possibilité juridique offerte par l'outil SAGE" notamment sur les zones humides, la protection des cours d'eau à forte valeur patrimoniale et la gestion quantitative de la ressource.

► La stratégie du SAGE repose aussi sur un principe de solidarité entre tous les usagers (les efforts doivent être partagés par tous et pas uniquement par une catégorie d'usagers) et sur une solidarité territoriale (aval / amont).

► La stratégie du SAGE repose sur une meilleure planification des actions qui définit des priorités d'interventions et un calendrier opérationnel adapté aux capacités d'actions des collectivités (exemple des travaux sur les réseaux AEP "Il faut nous laisser le temps de faire, nous donner les moyens de le faire et ne pas nous mettre le couteau sous la gorge".)

2- STRATÉGIE sur la RESSOURCE QUANTITATIVE en eau

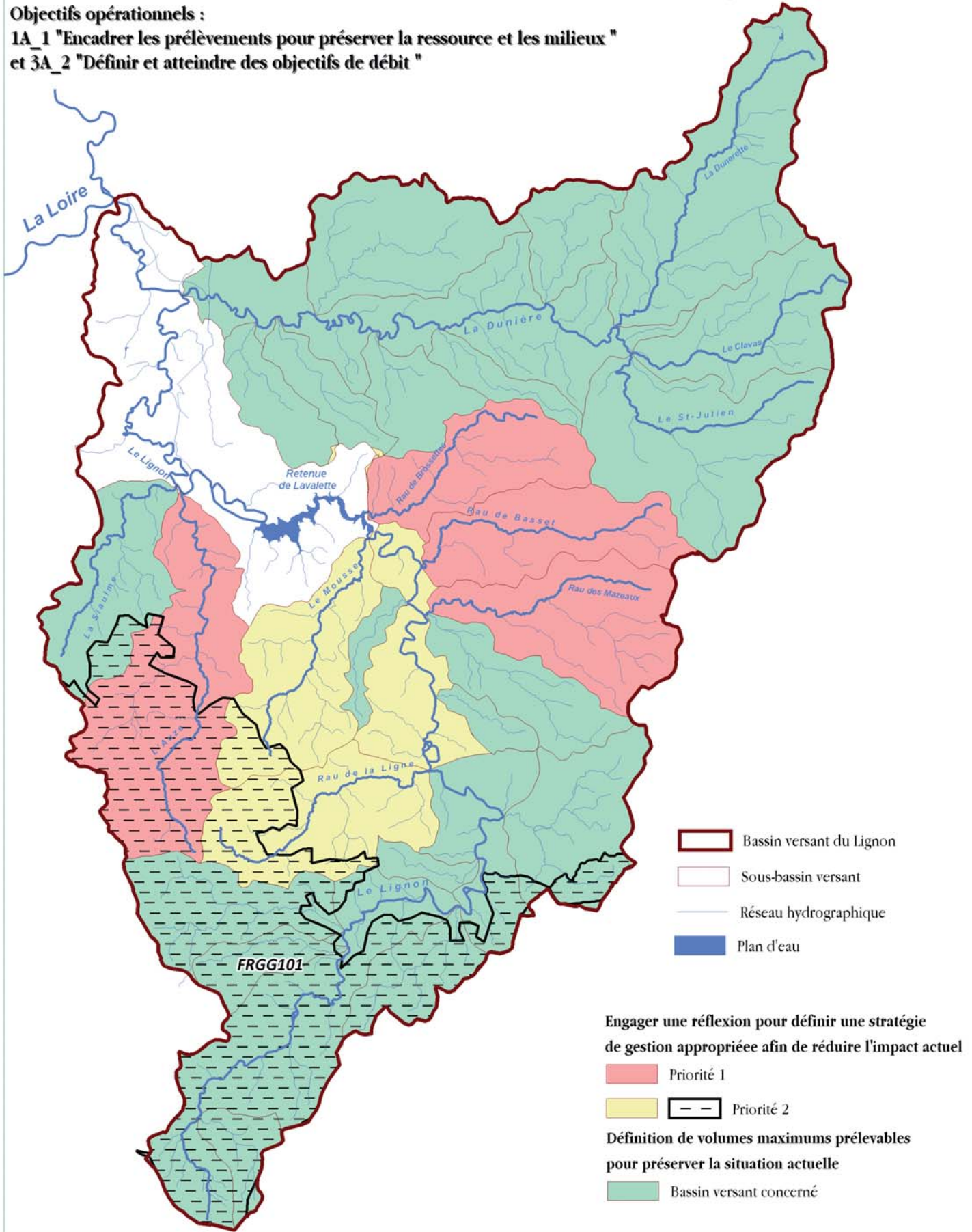
Synthèse des positionnements des acteurs locaux



OBJECTIF GÉNÉRAL 1A " SÉCURISER LES USAGES TOUT EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE QUANTITATIVE "

Objectifs opérationnels :

1A_1 "Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux "
 et 3A_2 "Définir et atteindre des objectifs de débit "



3- La STRATÉGIE sur la RESSOURCE QUALITATIVE en eau

Synthèse des positionnements des acteurs locaux

Protéger la qualité des ressources destinées à l'alimentation en eau potable

- Établir un bilan des MAET et reconduire les dispositifs contractuels pour accompagner les actions à engager (Contrat Territorial du Haut-Lignon)
- Étudier le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette Étudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts ...)
- Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP
- Réaliser les profils de baignade

Scénario 1 privilégié

Réduire les pollutions domestiques et industrielles

- Travaux d'amélioration des réseaux eaux usées et des stations d'épuration domestiques
- Recommandations (pas de portée juridique) sur les performances des équipements par temps de pluies
- Définir et organiser une filière de valorisation des boues de stations d'épuration (= problématique majeure sur le territoire au regard de l'impossibilité pour l'agriculture d'accueillir davantage de boues)
- Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC
- Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs

Scénario 1 privilégié

Quelques mesures du Scénario 3

ENJEU 1 : RESSOURCE QUALITATIVE Atteindre / Maintenir une qualité d'eau satisfaisante pour les usages et les milieux

Accompagner (sans contraindre) les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques de réduction des pollutions d'origine agricole

- Soutien aux procédés innovants pour réduire les effluents liquides
- Poursuite de l'installation de points d'abreuvement
- Clarification de la réglementation relative aux ripisylves dans le cadre des surfaces PAC déclarées (valorisation des bandes enherbées) : prise d'un arrêté préfectoral

Scénario 1 privilégié

Mieux connaître les pollutions chimiques, informer et former aux changements de pratiques

- Améliorer les connaissances sur les impacts du site de Villemarché
- Promouvoir le "Zéro phyto" pour les communes et les particuliers via la formation et l'information
- Améliorer les connaissances et le suivi des substances dangereuses dans les zones d'assainissement collectif (sans suivi supplémentaire imposé mais en réalisant parfois des campagnes de recherche sur les principales stations, notamment celles raccordant des activités industrielles et/ou artisanales).

Scénario 1 privilégié

Quelques mesures du Scénario 3

Stratégie proposée pour l'enjeu 1 : RESSOURCE QUANTITATIVE et QUALITATIVE

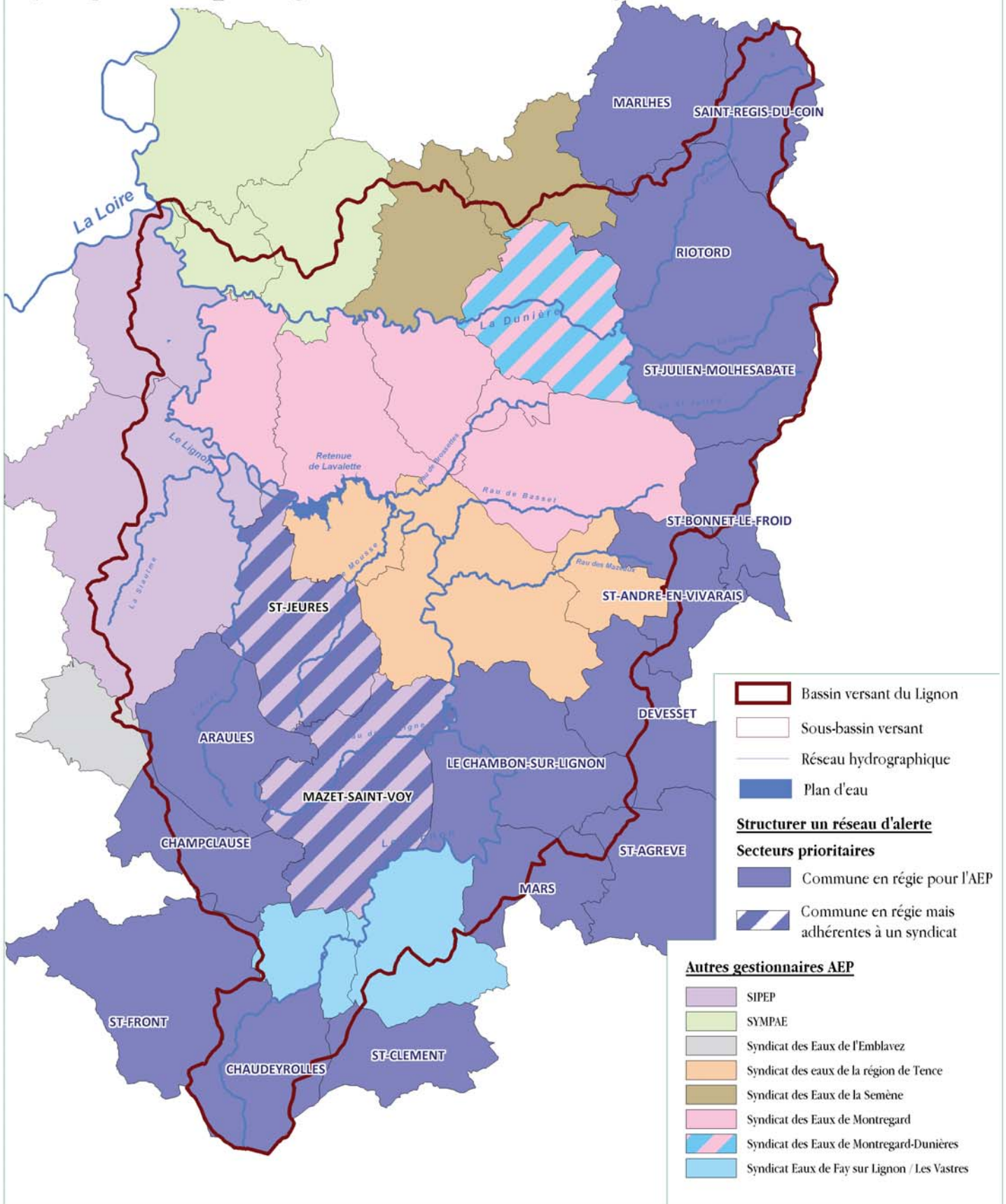
- Sur la gestion quantitative de la ressource, choix d'une stratégie "peu contraignante" qui ne reflète pas l'importance de l'enjeu et la plus-value forte du SAGE sur ce point. Les conclusions de l'étude besoins/ressources ne sont pas entièrement reprises dans la stratégie, les acteurs se laissent un temps de réflexion complémentaire pour engager la réduction des prélèvements proposée sur les bassins déficitaires et s'en tiennent à une stabilisation du niveau de pression actuel.
- Sur la préservation de la qualité des eaux, la stratégie consiste à inciter et à accompagner la réduction des pressions mais sans contraindre.

En conclusion, la stratégie sur cet enjeu s'appuie sur de l'animation, de la concertation et de la planification pour faciliter l'application du cadre légal et réglementaire, et la mise en oeuvre d'actions ou de principes de gestion permettant d'améliorer la gestion quantitative de la ressource et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

OBJECTIF GÉNÉRAL 1B :

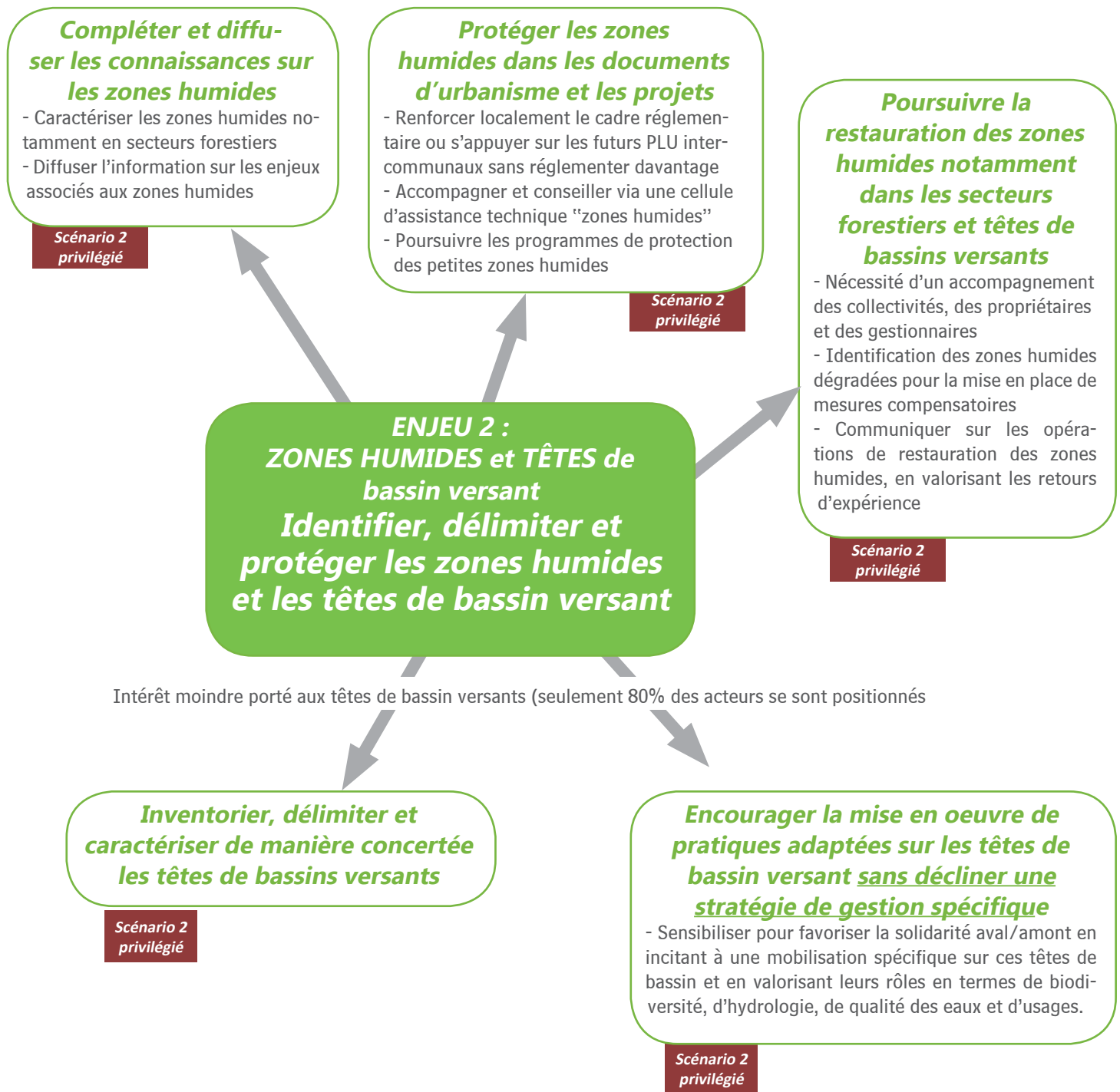
« ATTEINDRE / MAINTENIR UNE QUALITÉ D'EAU SATISFAISANTE POUR LES USAGES ET LES MILIEUX »

Objectif opérationnel 1B_1 « Protéger la ressource AEP et les zones de baignades »



4- STRATÉGIE sur les Zones Humides et têtes de bassin

Synthèse des positionnements des acteurs locaux

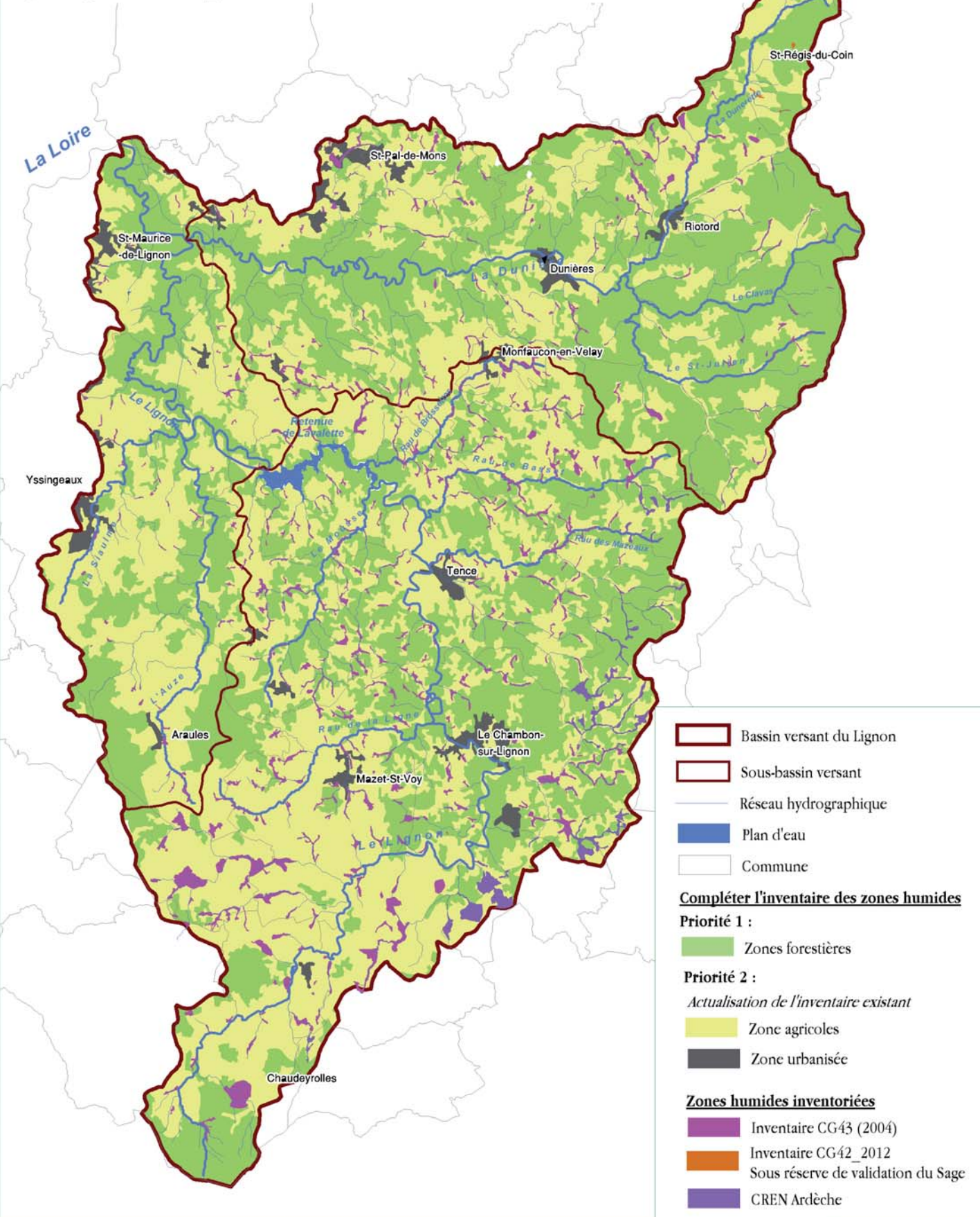


Stratégie proposée pour l'enjeu 2 :

- Une stratégie "ambitieuse" pour les zones humides avec une gouvernance renforcée localement (inventaires complémentaires, assistance technique), la recherche d'une portée juridique au regard du cadre légal et réglementaire existant, et une mobilisation des acteurs locaux (inventaires complémentaires, poursuite/renforcement de la protection voire de la restauration des zones humides, notamment en secteurs forestiers et en têtes de bassin versant).
- Une stratégie d'amélioration et de diffusion des connaissances sur les têtes de bassin versant considérant que les pratiques de gestion déclinées pour l'ensemble des enjeux contribueront à la préservation du périmètre du SAGE, pris dans sa globalité comme une tête de bassin versant.

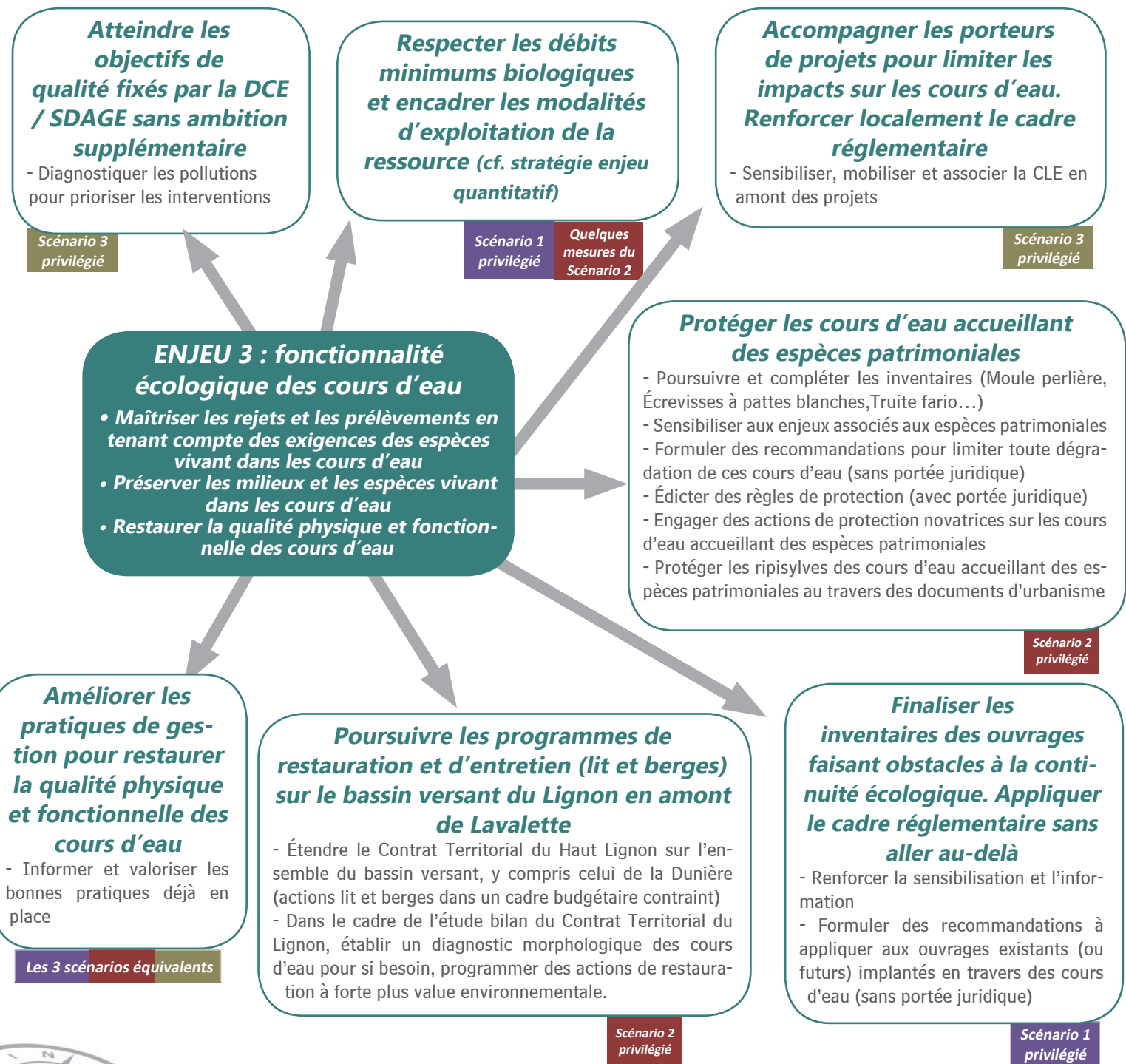
OBJECTIF GÉNÉRAL 2A « IDENTIFIER, DÉLIMITER ET PROTÉGER LES ZONES HUMIDES »

Objectif opérationnel 2A_1 « Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides »



5- STRATÉGIE sur la fonctionnalité écologique des cours d'eau

Synthèse des positionnements des acteurs locaux



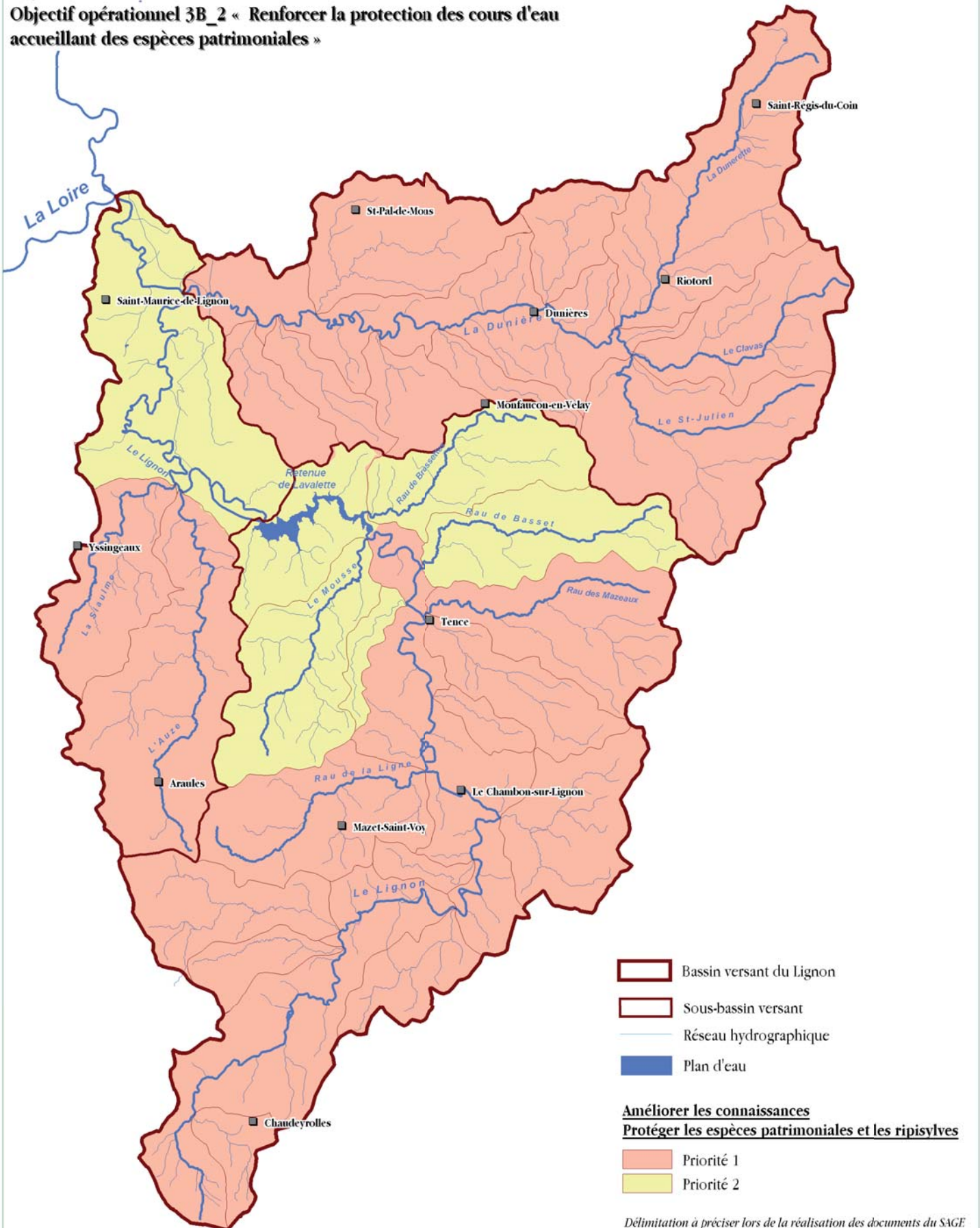
Stratégie proposée pour l'enjeu 3 :

Une stratégie qui repose principalement :

- sur l'application du cadre légal et réglementaire, et la poursuite des actions de gestion/d'entretien telles qu'elles sont (ou ont été) conduites sur le bassin versant (entretien des ripisylves, aménagement des points d'abreuvement pour le bétail...) sans volonté d'accroître de façon significative les moyens techniques et financiers mobilisés ;
- sur les priorités affichées par le cadre légal et réglementaire actuel, notamment en matière de continuité écologique (considérant que le travail est déjà conséquent et difficile à mettre en oeuvre) ;
- sur une protection renforcée de certains cours d'eau (portée juridique du SAGE sur les ouvrages en travers des cours d'eau, les travaux concernant le lit, les berges...), notamment ceux présentant un fort intérêt patrimonial ;
- sur une gestion quantitative de la ressource à mieux encadrer sur quelques bassins versants contraints en période estivale (cf. enjeu 1).

OBJECTIF GÉNÉRAL 3B « PRÉSERVER LES MILIEUX ET LES ESPÈCES VIVANT DANS LES COURS D'EAU »

Objectif opérationnel 3B_2 « Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales »



6- STRATÉGIE sur les espèces invasives

Synthèse des positionnements des acteurs locaux

Poursuivre les inventaires et la lutte contre les espèces invasives végétales (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya)

- Agir durablement pour éviter leur prolifération
- Informer

Scénario 2
privilegié

Mieux connaître les espèces animales invasives et protéger les cours d'eau encore préservés

- Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives
- Réaliser un suivi qualitatif et sanitaire des populations d'espèces animales invasives (écrevisses notamment)
- Protéger les cours d'eau préservés, accueillant des espèces patrimoniales

Scénario 2
privilegié

ENJEU 4 : ESPÈCES INVASIVES Lutter contre le développement des espèces invasives

Stratégie proposée pour l'enjeu 4 :

Une stratégie reposant sur de l'amélioration des connaissances, du suivi et de l'information/sensibilisation sur les espèces invasives (végétales et animales), et qui inclut la poursuite des programmes d'actions ciblant les espèces végétales invasives. Sur cet enjeu "espèces invasives", le choix s'est porté sur le scénario le plus complet, alors que cet enjeu apparaissait comme secondaire au regard de la plus-value attendue du SAGE et du poids accordé par les acteurs début 2014.



L'Écrevisse signal (*Pascifastacus leniusculus*)



Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)



L'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*)



7- STRATÉGIE sur la **gouvernance**

Synthèse des positionnements des acteurs locaux

Structurer la gouvernance du SAGE

- Créer une cellule d'animation pour la mise en oeuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire
- Faire vivre les 4 commissions thématiques

Les 3 scénarios équivalents

Ils ne diffèrent que par l'importance de la cellule d'animation du SAGE (personnel en particulier) en fonction des missions qui pourraient lui être confiées à travers les autres objectifs du SAGE.

Informier sur le SAGE

- Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE
- Animer des réunions d'information sur le SAGE
- Animer un observatoire de l'eau relatif au SAGE du Lignon (outil d'alerte et de transmission des données) : centralisation et valorisation des données relatives au territoire du SAGE en s'appuyant sur les observatoires existants.
- Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)

Scénario 1
privilegié

Scénario 2
privilegié

ENJEU 5 : Gouvernance et suivi du SAGE

Faciliter la mise en oeuvre du SAGE

Stratégie proposée pour l'enjeu 5 :

Une stratégie qui repose sur une animation locale pour la mise en oeuvre du SAGE, et une mobilisation de moyens humains plus importants que ceux déjà en place (mais toutefois limités), tant pour la mise en oeuvre du SAGE, que pour le portage des actions de protection, restauration et entretien des milieux aquatiques (Contrat Territorial Lignon et Dunière notamment).

8- STRATÉGIE sur l'information/sensibilisation et valorisation des bonnes pratiques

Synthèse des positionnements des acteurs locaux

Stratégie proposée pour l'enjeu 6 :

- *Maintenir l'ensemble des mesures d'animation et d'amélioration des connaissances (mais limitation des études, valorisation des données existantes).*
- *Privilégier l'animation et la concertation entre acteurs pour définir les priorités de façon concertée.*
- *Valoriser les atouts du territoire et les actions déjà engagées (création de sentiers pédagogiques par exemple).*

Synthèse financière des scénarios et de la stratégie retenue du SAGE

(Coûts hors et avec subventions connues en 2015)



Enjeux	SOCLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	SAGE Lignon	
					Scénario retenu	
ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	17 782 000 €	770 000 €	890 000 €	2 504 000 €	1 246 000 €	
	Part résiduelle après subventions				Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
	11 367 800 €				126 000 €	
ENJEU 2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	52 000 €	648 000 €	4 000 €	527 000 €	
					Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
					157 900 €	
ENJEU 3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	1 280 000 €	0 €	3 420 000 €	650 000 €	1 230 000 €	
	Part résiduelle après subventions				Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
	640 000 €				343 500 €	
ENJEU 4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	10 000 €	45 600 €	0 €	45 000 €	
					Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
					16 500 €	
ENJEU 5 : Mettre en oeuvre la gouver- nance et le suivi du SAGE	0 €	664 500 €	879 000 €	770 500 €	597 000 €	
					Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
					122 000 €	
ENJEU 6 : Informer, sensibiliser et valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource	0 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	336 000 €	
					Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
					95 900 €	
TOTAL	19 062 000 €	1 581 500 €	5 966 600 €	4 113 500 €		
TOTAL SOCLE + Scénario retenu pour le SAGE					23 043 000 €	
					Part résiduelle du maître d'ouvrage après subventions indicatives (2015)	
					12 869 600 €	

► Évaluation financière de la stratégie du SAGE par habitant

(Base : 32 000 habitants sur la durée du SAGE - 6 ans)

	SOCLE	SAGE Lignon	TOTAL
		Scénario retenu	
Montant prévisionnel sans subvention	19 062 000 €	3 995 000 €	23 047 000 €
Coût par habitant et par an sur les 6 ans du SAGE	99.3 € /hab / an	20.8 € / hab /an	120 € /hab / an
Montant résiduel avec subvention	12 007 800 €	861 000 €	12 869 600 €
Coût par habitant et par an avec subventions sur les 6 ans du SAGE	62.5 € /hab / an	4.5 € / hab /an	67 € /hab / an

Le bassin versant du Lignon du Velay...



© www.decouverterestables.com/album_eau.php

Le Lignon à Fay-sur-Lignon



© Havang (N) Creative Com

Le Trifoulou, affluent du Lignon

La Dunière



© Luc Olivier



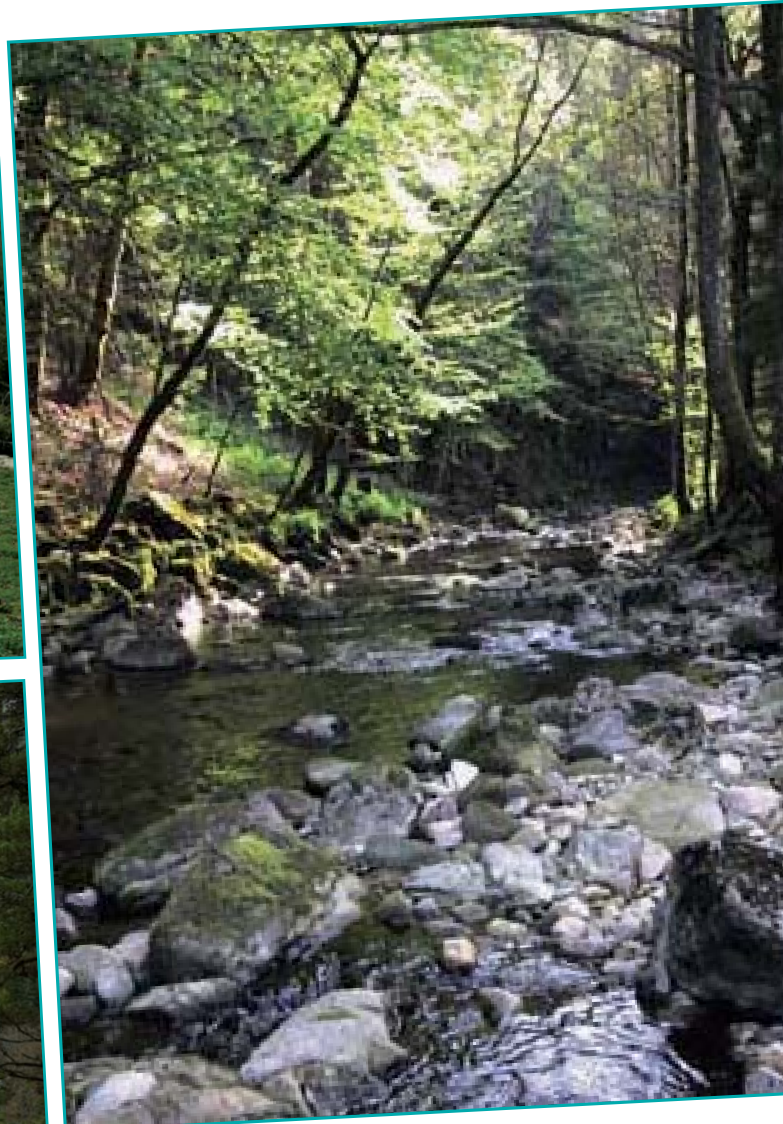
Pêcheur dans le Lignon sur la commune du Chambon

Le Lignon, au pont de Galet

en images



Pont de Maury



La Dunière



Gorges Lignon



Le village de Tence



Le plan d'eau de Lavalette

Ce document de synthèse a été réalisé par le cabinet Autrement Dit à partir du rapport technique "*Évaluation des scénarios contrastés & stratégie du SAGE du Lignon du Velay*" du bureau d'études CESAME en juin 2015.

